



Paris, le 26 mars 2019

Déclaration liminaire CT DGAC du 26 mars 2019

Les politiques nationales successives (RGPP, MAP) visant à diminuer les effectifs dans la Fonction publique de l'État ont entraîné la disparition de plus de 1100 emplois entre 2008 et 2016 à la DGAC et à l'ENAC, soit 10% des effectifs. Cette baisse des effectifs a pu être stoppée grâce à l'action des organisations syndicales de la DGAC en 2016.

Pour autant, la charge de travail reposant sur les agents de la DGAC n'a fait que croître ces dernières années, quels que soient les corps de métier ou les directions, notamment du fait de la forte augmentation du trafic (+12% depuis début 2016).

Devant accompagner cette hausse du trafic aérien, tout en assurant un haut niveau de sécurité, mais aussi le déploiement des nouveaux systèmes techniques intégrant les processus de passation et de suivi des commandes, la mise en œuvre des nouveaux domaines de surveillance, des nouvelles missions de sécurité informatique, des nouvelles réglementations européennes, ou des réorganisations constantes des services, les agents de la DGAC que nous représentons demandent des moyens humains supplémentaires pour assurer correctement leurs missions de service public.

Les personnels subissent de plein fouet une dégradation de leurs conditions de travail et déjà plusieurs services ne peuvent plus assurer de façon satisfaisante leurs missions ni rendre le niveau de service public adapté.

Les syndicats de la DGAC ont écrit à Madame la Ministre, et formulent dans cette enceinte, la demande, dès l'année 2020, d'une hausse du schéma d'emplois de la DGAC au bénéfice de toutes les catégories de personnels.

Ils demandent également la tenue d'une réunion sur les effectifs pour 2020 et les années passées.